

# Mézières

sous Lavardin



## Bulletin municipal

- Évènements météo
- Adressage
- Aménagements et travaux
- Vie locale



Juillet 2022



Édito

« On ne croit que ce qu'on voit », telle est l'expression.

Ainsi la pollution de l'eau, des sols et de l'air ne serait pas ; la perturbation des écosystèmes ne serait pas ; le dérèglement climatique serait une invention d'---- d'écolo. Parce que non visible on n'y croit pas, ou parce que non visible on l'oublie au quotidien.

Au regard des résultats locaux des dernières élections, d'autres menaces invisibles (de fait puisque celles-ci ne sont pas démontrées) semblent bien plus marquer les esprits dans nos campagnes ; la peur de l'Autre bien plus que la peur d'évènements climatiques extrêmes ; la désignation de l'Autre comme responsable de tous les maux, pour éviter de se remettre en question ; la peur de l'Autre bien plus que la prise de conscience que, de gré ou de force, nos modes de vie vont devoir radicalement changer.

Ce changement ne concerne pas des générations futures, mais bien la nôtre et celle de nos enfants, dans une proportion que l'on ne peut pas imaginer. Manifestement cela n'effraie pas grand monde. Ce serait du pessimisme que d'oser regarder cette réalité en face. Ce serait alors être optimiste de regarder ailleurs quand la maison brûle ?

Dès lors d'aucun s'étonne que, au milieu d'une sécheresse débutée en avril, un déluge transforme nos rues en torrent d'eau, de grêle et de boue, puis est suivi d'une canicule... Ne serait-ce pas un déchainement climatique ostensible ? Soit on croit que oui, mais on l'oublie quand même dès la semaine suivante ; soit on croit que non... Dès lors comment changer le cours des choses, les comportements ? Il faut dire que remettre en cause ses certitudes et façons de faire, et en convaincre les autres, demande bien plus d'énergie que de contester, à fortiori si la cible est à portée de main ou de scrutin.

Je me fais le très humble relai des experts du climat pour rappeler que les évènements climatiques extrêmes seront de plus en plus intenses et de plus en plus fréquents ces prochaines années.

À noter qu'il ne s'agira plus de « catastrophes naturelles », cette classification étant réservée aux évènements les plus intenses mais aussi les plus rares. Les assurances prendront donc de moins en moins en charge les dommages, et/ou seront de plus en plus chères.

Heureusement, un élan d'entraide des Méziérois a de nouveau été constaté lors de ces dernières inondations, afin de venir en aide aux sinistrés.

**Je m'associe à l'ensemble du conseil municipal pour renouveler nos remerciements à l'ensemble des intervenants.**

*Killian Trucas, Maire, Conseiller communautaire*

Si les inondations étaient inévitables vu la quantité d'eau et de grêle tombée en 30 min lors de l'orage du 20 mai, un important afflux supplémentaire d'eau, et surtout de boue, est arrivé de la « plaine de Conlie ». On peut s'interroger sur le rôle qu'auraient pu jouer les haies, encore présentes il y a quelques années.

Sur le site <https://remonterletemps.ign.fr>, vous pouvez comparer les vues aériennes (ici entre la période « 1950-1965 » et « après 2010 »).



## Nouvelles adresses

Un plan d'adressage a été réalisé par la municipalité. Pour gagner en temps et en argent, il a été réalisé en interne au lieu d'être confié à un prestataire.

Établir un plan d'adressage de la commune permet une meilleure identification des maisons, facilite à la fois **l'intervention des services de secours**, le travail de distribution des plis et colis, et celui de tous les autres services publics et commerciaux. Il permet notamment des suivis administratifs non réalisables actuellement, et pourtant imposés par différentes réglementations.

Cet adressage constituait aussi un prérequis obligatoire au déploiement de la fibre optique, en permettant entre autres la localisation de 100% des foyers, facilitant la commercialisation des prises.

Si le déploiement a pu s'effectuer jusqu'ici sur la majorité du territoire sans cet adressage, le département relance la commune, via son prestataire Axione, pour corriger toutes les adresses erronées. Il s'agit de 140 adresses incomplètes et non normalisées contre 147 adresses valides.

→ Ainsi, **près de la moitié des adresses de la commune sont à créer ou revoir.**

### L'adressage, élément clé :

#### Pour chaque habitant

Services de secours  
Prestations à domicile  
Éligibilité aux services

#### Pour les entreprises

Fournisseurs d'énergie, eau, télécoms  
Services postaux, livraisons  
Services GPS

#### Pour les collectivités

Recensement  
Gestion du ramassage des déchets ménagers  
Cartographie communale

Par délibération du 12 mai 2022, le Conseil municipal a défini le nom des rues, voies et places de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation (document à retrouver sur le site et en mairie).

Les noms choisis prennent en compte les principes édictés au niveau national, mais aussi et surtout les usages locaux. Il a aussi fallu s'adapter aux choix antérieurs, de dénomination et numérotation, de telle sorte que plusieurs « entorses » aux règles de la normalisation subsisteront.

La plupart des évolutions ne devraient pas particulièrement perturber les usagers. En revanche, **quelques habitations vont complètement changer d'adresse.**

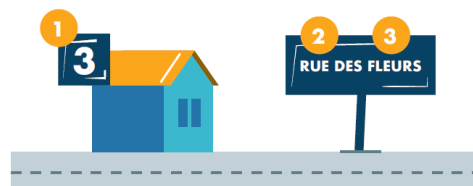
Progressivement, dans les mois à venir, les arrêtés de numérotations vont être pris. Tous les habitants concernés recevront un courrier les informant de leur nouvelle adresse et les invitant à venir chercher leur plaque de numéro.

La norme afnor NF Z10-011 de janvier 2013 précise qu'une adresse se compose notamment de :

1 UN NUMÉRO DE VOIE

2 UN TYPE DE VOIE  
(allée, avenue, boulevard, chemin...)

3 UN NOM DE VOIE  
(ex. : des fleurs)



Cela nécessite donc de :

- **Dénommer chaque voie** (rue, chemin, impasse, place, etc. *par délibération*).
- **Numéroter chaque local** (à vocation résidentielle, commerciale, artisanale, culturelle, de loisir, habité ou non, garage, etc. *par arrêté*).

# Environnement

## Évènements météo

**Stupéfaction** - De la grêle s'est abattue sur la commune, au cours d'un évènement pluvio-orageux d'une rare violence, aux alentours de 8h50 le **vendredi 20 mai 2022**. Les plus gros grêlons étaient de la taille d'une balle de ping-pong.

La quantité extrêmement importante d'eau et de grêle n'a pu être mesurée officiellement, en l'absence de station météorologique sur la commune. Néanmoins l'épaisseur cumulée de grêlons, 2 heures après l'évènement, atteignait encore plus de 20 cm par endroits. Outre l'impact sur des toitures et les véhicules (**et les vitraux de l'église en centaines d'impacts**), cette grêle a clairement contribué aux inondations.



Ces inondations ont touché des pièces de vie d'habitations, des garages et des dépendances pour au moins 10 foyers. Beaucoup plus largement, les terrains et jardins ont été ravinés et parfois inondés. Le cimetière communal a été touché de la sorte. La voirie, départementale et communale, a également été fortement touchée par des coulées de boue, inondations et stagnations de grêlons.

Les RD75 – route de Conlie et RD82 – route de Neuvillalais ont été fermées jusqu'en début d'après-midi.

"Je n'ai jamais vu ça" : expression plusieurs fois entendue ce matin-là, y compris de la part des plus de 80 ans...



**Entraide** - Les services du conseil départemental sont intervenus afin de recréer un fossé sur la RD75, et créer un débouché sur la RD82. Les services communaux, les élus, bénévoles et entrepreneur local se sont mobilisés pour venir en aide aux sinistrés, pour dégager les voies communales, etc. L'équipe d'Acse (AFAJE), en charge de l'entretien des axes principaux, a aussi débuté la remise en état dès l'après-midi. Le "retour à la normale" prendra tout de même encore du temps, notamment pour le cimetière et certains fossés communaux à refaire. L'ensemble du conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leur aide et soutien ; et tout son soutien aux sinistrés.

**Réplique** – la nuit du 3 au 4 juin, la plupart des sinistrés touchés le 20 mai l'ont de nouveau été par les inondations et coulées de boue. Cette fois-ci il n'y a pas eu de grêle, mais encore un très fort cumul de pluie généré par un orage.

**Réparation** - La demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée dès l'après-midi du 20 mai pour "Inondation par ruissellement et coulée de boue associée". Néanmoins les dégâts provoqués par la tempête, la grêle et la neige, considérés comme des « phénomènes assurables », n'entrent pas dans la garantie des catastrophes naturelles. Il n'est donc pas possible de déposer une demande à ce titre.



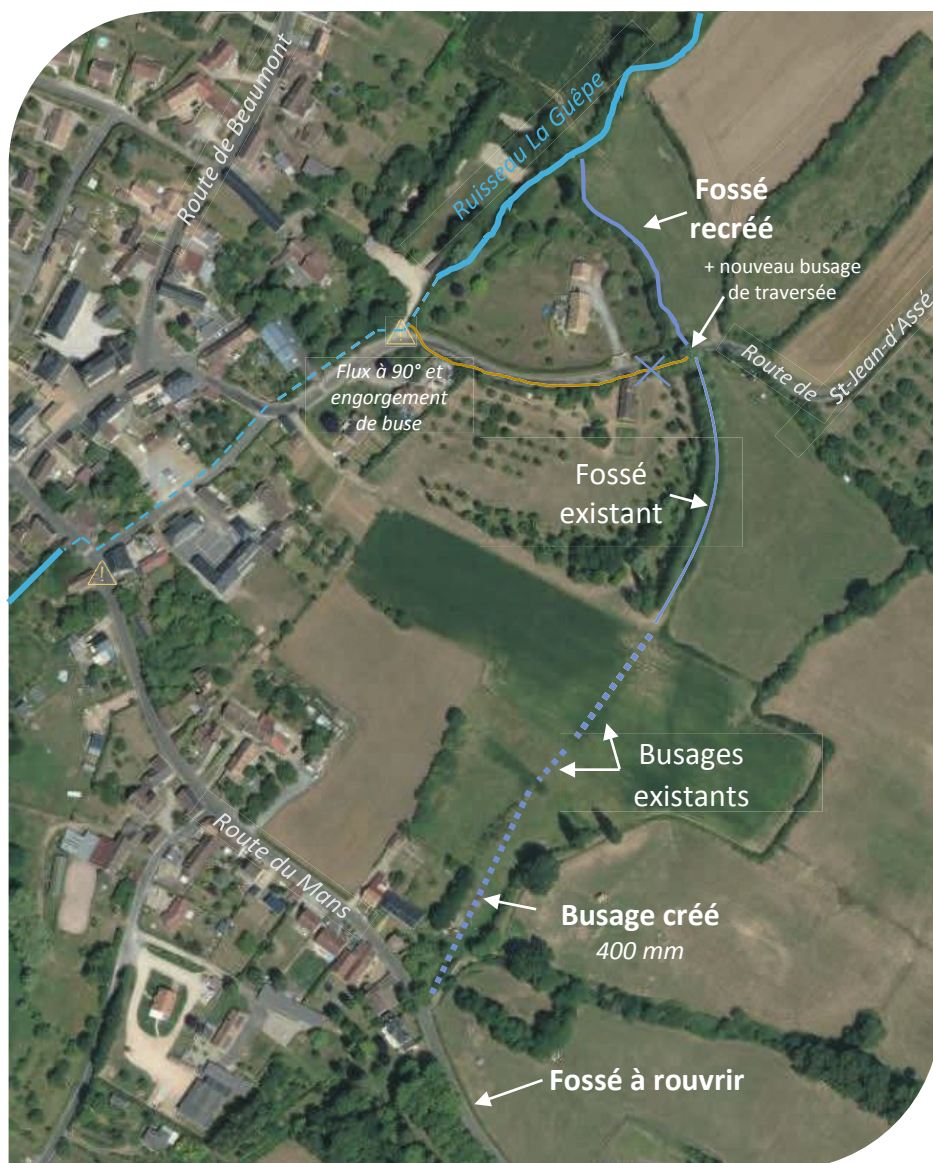
**Reconnaissance** – les évènements du 3 au 5 juin ayant concerné 65 départements, la mobilisation des services de l'État a été plus forte que pour le 20 mai. Ainsi, une nouvelle **demande de catastrophe naturelle** a été adressée pour ce 2<sup>nd</sup> évènement, et **acceptée** dans les 10 jours qui ont suivis ! Dans le même temps, celle pour le 20 mai reste en attente...

À toutes fins utiles, l'attestation de dépôt de la demande de CatNat du 20 mai ainsi que l'arrêté de CatNat du 4 juin sont disponibles sur le site internet et en mairie.

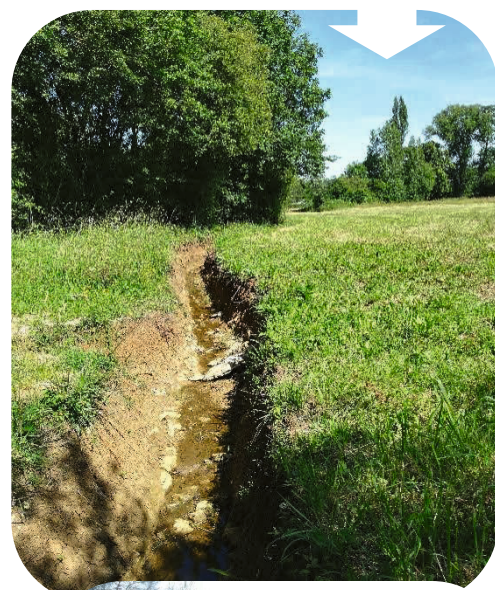
## Circulation de l'eau

L'évènement du 20 mai est d'autant plus exceptionnel qu'il n'a pas touché la commune de la manière habituelle. En effet, les dernières inondations impactaient plus particulièrement le bas du bourg. Comme présenté dans le bulletin de juin 2021, une étude sera réalisée dans les prochaines années afin de se protéger au mieux de ces phénomènes.

En attendant, la municipalité entend agir autant que possible sur différents points d'écoulement des eaux pluviales. Des premiers aménagements ont été réalisés entre la route du Mans et le ruisseau de La Guêpe.



**Fossé route de St Jean-d'Assé** - La commune a reprofilé et pour partie recréé un fossé, sur une des parcelles acquises autour du terrain de loisirs. Cet ouvrage permet d'évacuer de nouveau l'eau arrivant de la route du Mans, directement vers le ruisseau. Avant cette réalisation, ce flux retournait vers le bourg, augmentant la congestion du ruisseau souterrain. Coût : 805 €HT.



**Busage sur terrain privé** – Un fossé traversant une propriété privée avait été partiellement bouché avant les évènements de juin 2018. Le nouveau propriétaire souhaitait également pouvoir dévier ce fossé au plus loin de son habitation. Après l'étude de nombreux scénarii, c'est finalement la solution du busage qui a dû être retenue. Par convention, cet ouvrage communal traverse la propriété. L'évacuation accélérée des eaux, au plus près des zones habitées et habituellement inondées de la route du Mans, devra atténuer le phénomène.

Coût de l'opération : 7 719 €HT. Cet ouvrage va de pair avec la **réouverture programmée d'un fossé juste en amont.**

# Construire ensemble

## Expropriation



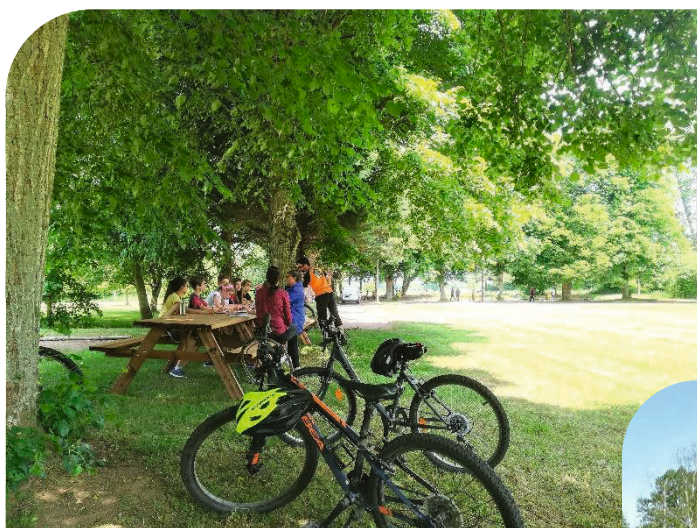
La procédure d'abandon de la parcelle D336 a débuté en octobre 2020. Le scrupuleux respect de chacune des étapes de cette procédure a permis d'obtenir du juge l'ordonnance d'expropriation, le 25 mars 2022. Le délai de recours contre cette décision de justice étant passé, la commune en est officiellement propriétaire. Le défrichage a d'ores et déjà été réalisé. En plus des déchets verts, plusieurs bennes de déchets plastiques et métalliques ont été évacués du site. Coût de l'expropriation : **12 949 €** (comprenant des indemnités d'expropriation). Aucune assistance juridique n'a été sollicitée par la commune, afin de réaliser une économie de plusieurs milliers d'euros.

### Résumé très succinct des étapes :

PV provisoire → notifications et publicités → Évaluation domaniale → PV définitif → notifications et publicités → Délibération municipale → Consultation, dossier d'acquisition publique → Sollicitation du préfet → Arrêté préfectoral d'utilité publique et cessibilité → notifications et publicités → Prise de possession du bien → Consignation des fonds → Sollicitation du juge de l'expropriation → Ordonnance d'expropriation → notifications et publicités → Déclaration au service de publicité foncière.



## Terrain de loisirs



En attendant les aménagements plus importants, le visage du terrain de loisirs évolue déjà : les terrains de pétanque ont été remis en état, des tables de pique-nique ont été ajoutées, l'espace du verger a été ouvert, beaucoup de défrichage a été réalisé, etc.

Pour la constitution du projet, les deux réunions annoncées dans le dernier bulletin ont permis des échanges fructueux. Des devis ont déjà été sollicités et présentés lors d'une nouvelle réunion publique fin juin.

Le hangar situé côté route de Beaumont sera bien destiné au stockage de matériel communal.

Le sol a déjà été réalisé en enrobé, l'accès a été délimité par une clôture en bois et le permis de construire a été déposé. Au regard de la disponibilité des matériaux, la réalisation devrait s'étaler jusqu'en 2023.



# Construire ensemble

## Routes refaites



Ont ainsi été réalisées :

- ✓ La route de Saint-Jean-d'Assé (1<sup>re</sup> portion), **49 486 €HT** ;
- ✓ La route de Chartes, **36 790 €HT**.

Suite à des affaissements de tranchées et des créations de réseau, des reprises ont simultanément été réalisées dans l'impasse des Ruelles (4 651 €HT).

*Subvention « aide à la voirie communale » attribuée par le département au titre de l'année 2021 : 5 500 €.*

Comme indiqué dans les bulletins précédents, le programme de réfection de voiries communal a commencé. Suites aux difficultés rencontrées pour trouver un entrepreneur en 2021, ce sont les programmes 2021, 2022 et une partie de 2023 qui ont été réalisés. En effet, la méthode habituelle s'étale sur 2 années : d'abord la reprise des déformations ; puis l'année suivante la réalisation d'un enduit (couches gravillonnées). La société Colas a proposé pour un prix équivalent la réalisation d'un enrobé à froid, réalisé sur une seule année.



## Accès site scolaire

L'accès à l'arrière du site scolaire était resté en terre, malgré la rénovation en 2016 du bâtiment auquel il accède ; et malgré la construction d'un nouveau mur d'enceinte en 2019.



Une rampe « handicapés » avait également été maçonnée en 2016. Celle-ci a compliqué l'accès des engins les plus lourds pour le terrassement du chemin et du parking créé à son extrémité.

Le coût de l'opération s'en est trouvé clairement augmenté, atteignant **22 697 €HT** (comprenant le parking en partie haute, l'évacuation des gravats auparavant entreposés sur le terrain scolaire, et la création/raccordement du réseau d'eaux pluviales).



## Plantations par les élèves



Un parterre a été aménagé à l'arrière du site scolaire, derrière le préau, afin de « finir » cet espace.

Suite à la création du parking, le talus de terre au-dessus nécessitait également d'être planté, pour des questions esthétiques et pratiques.

Comme l'an passé pour le fleurissement du bourg, les élèves de Mézières ont participé à ces plantations (composition et implantation imaginées par Manuella Coudreuse).



## Atelier sécurité routière

Sollicité par la municipalité, le service en charge de la sécurité routière de la direction départementale des territoires est intervenu le 19 mai dernier auprès des 3 classes de l'école.



Avec l'aide de 5 bénévoles, des ateliers ont été encadrés pour permettre aux enfants d'obtenir leur « permis vélo ».

Ils sont passés successivement à l'apprentissage des règles et des panneaux, préalablement préparé en classe ; et à la pratique en tant que piéton, cycliste et « gendarme ». Nul doute qu'ils pourront exploiter les notions apprises pour circuler dans le village, mais aussi pour sensibiliser les adultes conducteurs !

*Réalisé au terrain de loisirs.*



## Travaux d'été



Comme déjà indiqué dans ces pages, le ravalement des bâtiments va être effectué pendant l'été. Il s'agit de lourds travaux de piquetage puis d'enduits.

À l'intérieur, un réaménagement a débuté aux dernières vacances dans le local rangement du préau. D'autres sont nécessaires dans le bureau, les classes et le point lecture. Manutention, peinture, ... toute personne bénévole pour aider aux chantiers est toujours la bienvenue !



## Kermesse des écoles



Ce samedi 11 juin 2022 se tenait la kermesse du RPI de la Longuève, pour la première fois sur le site du terrain de loisirs de Mézières. Au programme : danses des différentes classes, jeux, tombola, vente de pâtisseries, etc. L'argent récolté à cette occasion contribue au financement des sorties scolaires.

Mais cette année était particulière puisque Mme Berthé part à la retraite, après 41 ans passés au service de l'Éducation nationale dont 37 au sein du RPI ! Elle a bien évidemment été mise à l'honneur. D'abord une danse regroupant l'ensemble des élèves lui a été dédiée. Ensuite, près de 150 anciens élèves sont chacun venus lui offrir une rose, des présents lui ont été remis...

L'affluence a ainsi été plus importante que pour les éditions habituelles, mais la capacité du site à accueillir ce type d'évènement a été confortée, notamment pour le stationnement. Surtout, il a été apprécié pour sa verdure, son ombrage...

Quant à la réussite de cette manifestation, elle repose sur l'implication de tous les membres et bénévoles de l'association des parents d'élèves "**2000 pattes**", présidée par Aurore Rondeau.



## Ouverture / fermeture



Alors que la 7<sup>e</sup> classe du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) a ouvert à la rentrée dernière sur le site de Mézières, elle ferme *déjà* à la rentrée prochaine. Cette décision a été prise par les instances de l'éducation nationale en ce début d'année, au regard des effectifs prévus.

Le conseil municipal a déploré cette fermeture considérant notamment que, à l'issue de la crise sanitaire Covid-19 et des fermetures de classes/absences engendrées, il y a un intérêt certain à travailler en effectifs réduits (« rattrapage »).

Il apparaît également souhaitable d'observer une stabilité des classes, au regard des investissements engagés et afin d'avoir une vision claire sur les années suivantes. Les élus étaient donc présents aux côtés des parents d'élèves lors de la marche du 26 mars.

À l'issue, élus et parents d'élèves ont pu rencontrer l'inspection académique. Il était effectivement nécessaire d'obtenir, au-delà des indicateurs utilisés, les données chiffrées sur lesquelles s'appuie l'académie.

Si les arguments ont pu être développés pour défendre l'avenir de nos écoles rurales, les chiffres ne plaident pas en faveur du maintien de cette 7<sup>e</sup> classe. À la rentrée de septembre 2022, chaque classe devrait compter en moyenne **22 élèves**. Au regard des naissances sur le territoire, ce chiffre devrait rester stable les 2 années suivantes.

## Comité des fêtes



Suite à l'appel paru dans le bulletin de janvier, une réunion s'est tenue le 13 mai au café *Les Sens Ciel*, afin de relancer le comité des fêtes communal. Une assemblée générale s'en est suivie le 15 juin à la salle des fêtes. Les élections d'un nouveau conseil d'administration puis du bureau ont conduit à désigner comme présidente Mélanie Legagneux, vice-présidente Vanessa Gesnouin, secrétaire Manuella Coudreuse, secrétaire adjointe Véronique Péchon, trésorière Emmeline Filisetti.

L'association est donc de nouveau active ! Si vous souhaitez vous y associer, ne serait-ce que par un peu d'aide ponctuelle, n'hésitez pas à vous faire connaître. [comitefetes.mezieres@gmail.com](mailto:comitefetes.mezieres@gmail.com)

## Location salle des fêtes

Il est de nouveau possible pour les particuliers de louer la salle, notamment pour des fêtes familiales, mais en journée. En effet, la proximité immédiate des habitations ne permet pas d'y diffuser de la musique amplifiée le soir.

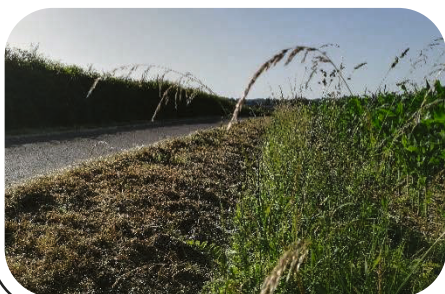
Les tarifs et modalités de location sont à retrouver sur le **site internet** communal : **onglet loisirs > équipements.**

Il est toujours proposé aux Méziérois le prêt de tables et bancs pliables. Une caution est demandée en fonction du nombre emprunté.



## Fauchage

Chaque automne, le fauchage et débroussaillage des bords de routes est effectué sur l'ensemble des voies communales. Chaque printemps, un second passage permet de dégager les virages et carrefours sur ces mêmes voies.



Alors que certains habitants demandent plus de fauchages, il apparaît nécessaire de rappeler que le fonctionnement actuel ne s'inscrit pas dans une démarche de fauchage raisonné. Il n'est donc pas envisagé d'en réaliser encore plus, mais plutôt de préserver une petite chance pour la faune et la flore. Cela nécessite effectivement d'adapter sa conduite à la visibilité, tel qu'imposé par le code de la route et la prudence ! Le coût annuel de cet entretien est de 8 500 € TTC, qui s'ajoutent aux 4 500 € pour les rues principales du bourg et le cimetière.

## De nouveau 3 cloches !

Depuis plusieurs années, le clocher ne sonnait plus qu'avec 2 cloches au lieu de 3, à cause d'un moteur hors service.

La protection de l'ensemble du clocher, notamment contre l'incendie, n'était par ailleurs pas assurée au regard de la non-conformité de ses installations électriques (signalement lors des contrôles techniques annuels, au moins depuis 2016).

L'entreprise Bodet est intervenue en avril 2022 afin de réaliser la mise en conformité nécessaire et le changement du moteur défectueux.

Les sonneries seront donc à présent différentes, et il est envisageable de modifier les programmations d'angélus pour en profiter pleinement... Coût des réparations et mise aux normes : **5 218 € HT**. À noter que le reste de l'installation électrique de l'établissement est toujours non conforme, nécessitant également d'importants travaux.



## AFAJES à vos côtés

L'**espace AFAJES** vous accueille à Conlie pour répondre aux questions de la vie quotidienne et vous rendre service : accès à un ordinateur et photocopieur pour vos démarches administratives, téléphones, informations sur les associations et les manifestations du territoire...

Les locaux hébergent aussi les services du département (Sarthe Autonomie, Assistantes Sociales), des permanences de services publics (CARSAT, MSA, ...) et également Solidarité & Travail Association Intermédiaire, si vous avez besoin d'aide à domicile.

Les bénévoles de l'association tiennent **La P'tite Frip'**, vestiaire solidaire de vêtements d'occasion, ouvert sur rendez-vous (vente au kilo).



Espace Associatif Famille Jeunesse Solidarités

Espace AFAJES – Centre Social

1 allée Marie-Louise Souty - 72240 Conlie  
02 43 52 11 50 / [csonlie72@wanadoo.fr](mailto:csonlie72@wanadoo.fr)

Du lundi au jeudi :

9h - 12h et 13h30 - 17h30 (16h le vendredi)

Facebook : @CSMLSouty



**La Recyclerie La Ressource** à Sillé-le-Guillaume est ouverte au public pour le dépôt de vos dons et le magasin de vente d'objets d'occasion : vêtements, linge de maison, chaussures, mobiliers, lustres, électroménagers sous garanti, vaisselle, jeux, livres, CD, vinyles, DVD, bibelots... selon arrivage.

- Mercredi et vendredi : 10h - 12h30 et 14h - 17h / Samedi : 9h30 - 12h.
- 145, impasse de la Mardelle - 72140 Sillé-le-Guillaume

**L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** du 11 au 29 juillet sera sur 2 sites : école de *Lavardin* et école maternelle/salle Éole de *Conlie*. Inscription à l'accueil du Centre Social. Trois séjours sous la tente en proximité sont également proposés : jeux sportifs olympiades ; trappeurs et activités pleine nature ; dans les champs ferme pédagogique ; et mon premier mini camp pour le plus petits. En août, l'accueil de Loisirs sera à Conlie.



**Et dès la rentrée de septembre, l'ALSH sera sur les 2 sites de Lavardin et Conlie, les mercredis et petites vacances.**



L'association est inscrite dans le réseau « **Point d'Animation à la Vie Associative** ».

N'hésitez pas à demander des renseignements pour vous accompagner dans vos projets associatifs (création, développement de projets, évolution des statuts, animation d'AG...).

### Le vendredi 2 septembre de 17h à 19h :

L'Espace AFAJES coorganise avec la municipalité de Conlie **le forum des associations Sports & Cultures**. En raison d'un espace restreint à la salle Éole à Conlie, une vingtaine d'associations devront être sélectionnées, en espérant présenter un éventail assez large des activités sur le territoire. Ce forum est voué à grandir.

Cet été **les animations familles** sont très variées :

- Vendredi 08 juillet à partir de 18h30 : sortie Soirée d'été au Mans (pique-nique et spectacle)
- Lundi 11 juillet dès 9h45 : journée au domaine du Houssay à Spay (pique-nique et baignade)
- Mercredi 13 juillet à 14h : atelier créatif parents-enfants (activités manuelles)
- Mardi 12 juillet dès 9h30 : balade contée au Jardin des Prés Verts à Mézières
- Lundi 18 juillet dès 18h30 : sortie Soirée d'été au Mans (pique-nique et spectacle)
- Vendredi 22 juillet dès 10h : atelier cuisine (au Centre Social)
- Lundi 25 juillet dès 10h30 : journée à l'Arche de la Nature (pique-nique, jeux, balade)
- Mardi 26 juillet à 14h : atelier surprise au Centre Social
- .... → **Demandez le programme jusqu'à fin août, ou retrouvez-le sur Intramuros et Facebook.**



Le directeur, Stéphane Hérisson

## Conseiller numérique

Un conseiller numérique départemental a été recruté pour intervenir sur le territoire de la 4CPS. Il sera amené à conduire, dans chaque commune, des actions sous la forme d'accompagnements et ateliers numériques individuels ou collectifs, d'animations, de conférences-débats ou de tout autre type d'action mise en place localement. Un atelier sur l'identité numérique a déjà été animé le 2 juin, à la mairie. Ces interventions sont **gratuites**. N'hésitez pas à faire part en mairie de vos besoins.

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) ;
- Naviguer sur internet ;
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels ;
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone ;
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques ;
- Connaître l'environnement numérique et son vocabulaire ;
- Apprendre les bases du traitement de texte.

*Une aide relative à la dématérialisation peut aussi être apportée.*



### → Prochaines permanences / ateliers en mairie :

- ✓ Vendredi 9 septembre de 14h à 16h ;
- ✓ Vendredi 23 septembre de 14h à 16h ;
- ✓ Mercredi 5 octobre de 10h à 12h ;
- ✓ Mercredi 19 octobre de 10h à 12h.

## Mutualiser

Diminution de la pollution, économies de carburant, désengorgement des voies de circulation... l'intérêt du **covoiturage** n'est plus à démontrer.

Néanmoins il existe une vingtaine d'opérateurs de covoiturage courte distance référencés.

Pour optimiser les chances des méziérois de se retrouver sur une même plateforme/application, une mise en relation préalable semble nécessaire. Ainsi, la municipalité se propose de faire le lien, en nous adressant vos coordonnées à cet effet.

De la même manière, la mairie peut faire le lien entre des personnes intéressées par des **achats groupés** (combustibles de chauffage, service de ramonage, etc.). [mairie.mezieres274@orange.fr](mailto:mairie.mezieres274@orange.fr)



## Matinée sportive



Le Judo Club de la Champagne Conlinoise vous propose un circuit training, ouvert à tous dès 13 ans. Licencié ou non, sportif ou non, venez réaliser des exercices variés dans une ambiance conviviale, au rythme de chacun. Prévoir une tenue adaptée et une bouteille d'eau.

**Dimanche 28 août 2022 de 10h à 11h30**

**Terrain de loisirs**

Inscription souhaitée - 07 82 35 42 22

## S'informer !

Au quotidien, dans les moments difficiles (inondations) comme les festifs, pour les événements locaux ou toute l'actualité de votre commune (informations associatives, communautaires, délibérations, arrêtés, etc.), toute l'information est disponible :

- ✓ Sur le site internet communal
- ✓ Sur IntraMuros
- ✓ Sur Facebook.

[www.mezieres-sous-lavardin.fr](http://www.mezieres-sous-lavardin.fr)

Toutes les informations sont, évidemment, aussi disponibles en mairie.

